

Comité technique de l'Observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers

**20 septembre 2016
MAAF - DGPE**

Liste des présents : PJ n°1

Sur la base de la feuille de route validée le 21/06/2016 (PJ n°2), les différents sujets sont abordés :

1- Consolidation des données quantitatives et capitalisation des données qualitatives liées à la consommation des espaces

La DGPE rappelle que les sources de données sont multiples et qu'il est illusoire de disposer d'un seul chiffre. De plus, l'Observatoire n'a pas vocation à produire des données. Dans ce contexte, l'Observatoire doit permettre de :

- établir les connexions entre les différentes sources ;
- valider le principe d'un chiffrage évolutif montrant les évolutions nationales ;
- couvrir l'ensemble du territoire national ;
- organiser la remontée d'informations depuis le niveau local en prenant appui sur les observatoires régionaux existants.

⇒ l'OENAF pourrait devenir un centre de ressources.

Si les données des différentes sources convergent sur la tendance, il est rappelé que les définitions utilisées ne sont pas les mêmes, ce qui occasionne des chiffres de consommation différents : 9 % d'artificialisation selon l'enquête Terruti Luca contre 5 % selon Corine Land Cover. Les fichiers fonciers (DGFIP) sont basés sur 16 données (propriétés bâties, non-bâties, divisées en lots, propriétaires, taxation / exonération des différentes taxes, ...) qui, pour certaines, divergent avec les autres sources.

Le représentant du Service de l'Observation et des Statistiques du ministère de l'écologie, de l'énergie et de la mer (MEEM) indique l'intérêt qu'il y aura de comparer les données Terruti et les fichiers fonciers, et précise qu'une étude sur ce sujet est en cours avec échéance fin 2016.

2- Exemples régionaux

Les représentants des services de l'État en région Ile-de-France présentent la démarche mise en œuvre sur ce territoire. Dès 1994, l'Île-de-France s'est dotée d'un schéma directeur qui impose un seuil de consommation annuelle d'espaces naturels, agricoles et forestiers fixé à 1750 ha/an. Il était également prévu de mettre en commun les outils de suivi de cette consommation existants : la Région a apporté les orthophotos et l'État les fichiers fiscaux qui permettent de connaître l'évolution de la situation en repérant notamment les zones où le marché foncier est tendu, ainsi que les statistiques agricoles. Le schéma directeur en vigueur depuis 2013 limite la consommation de terres agricoles à 1300 ha/an pour 70 000 logements, et insiste sur la nécessité de densifier les constructions. Pour la communication sur ces enjeux, en raison de la co-responsabilité de l'État et des collectivités territoriales, un partenariat est nécessaire ; il n'est pas formalisé à ce jour.

En Aquitaine, il existe depuis 2012 le groupement d'intérêt public ATGeRI (pour Aménagement du Territoire et Gestion des Risques), co-piloté par l'Etat et la Région. Il associe également les

départements, la SAFER et les socioprofessionnels. L'objectif poursuivi est de donner à ses membres des grands repères sur la consommation du foncier. Il a débuté ses travaux par la cartographie des défrichements ce qui permet une meilleure réactivité des décisions administratives dans ce domaine. Il s'étend désormais à la consommation des espaces notamment le long du littoral et le nouveau périmètre régional devrait conduire à l'extension de son périmètre géographique d'activité.

Le croisement des documents d'urbanisme et de l'occupation du sol permet de repérer les réserves foncières pour l'urbanisation. Une nomenclature unique a été adoptée valable pour les zones rurales et les zones urbaines.

La structuration des initiatives locales présenterait un réel intérêt, mais cet objectif reste encore difficile à atteindre.

Le GIP ATGERI produit des données et des notes utilisables par ses membres et par les CDPENAF.

Son représentant indique l'utilité que représenterait pour ses travaux, la mise à disposition du registre parcellaire graphique de la PAC (géré par l'ASP) et du casier viticole (géré par les services fiscaux). Il souhaiterait connaître également les travaux nationaux en cours sur ces sujets.

Le représentant de l'IGN indique que la région Ile-de-France dispose de 9 millésimes d'occupation du sol à grande échelle (OCS-GE) et il s'interroge sur les régions qui en sont dépourvues comme par exemple les régions Centre et Bourgogne-Franche-Comté. Il transmettra aux membres du comité technique une carte d'avancement de l'OCS-GE.

3- Travaux à engager :

- mieux connaître les observatoires régionaux et éveiller l'attention des régions qui ne semblent pas avoir engagé de travaux en la matière ;
- repérer les indicateurs qui peuvent répondre aux préoccupations locales ;
- prendre appui sur l'expertise du CEREMA, et bien sûr sur l'IGN.

La Présidente de l'OENAF souligne l'importance de la communication autour du foncier et de la valorisation des expériences des territoires. Il est nécessaire également de développer un argumentaire sur la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il faut aussi repérer les lacunes dans l'encadrement législatif.

Les possibilités de liaisons avec d'autres observatoires doivent être envisagées, notamment les observatoires de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Pour une meilleure communication autour de l'OENAF, une charte graphique pourra être mise à l'étude.

Il est prévu une prochaine réunion en décembre 2016.

**Réunion 20 septembre Barbet de Jouy – salle 157 – 15h30
Comité technique de l'OENAF**

Nom	Prénom	Organisme / qualité	courriel
BAIZ	Adam	SOES/MEEM	adam.baiz@developpement-durable.gouv.fr
BARRAQUE	Gabrielle	FNSAFER	gabrielle.barraque@safer.fr
BASCIANI-FUNESTRE	Marie-Antoinette	DRIEA Ile de France	Marie-antoinette.basciani-funestre@developpement-durable.gouv.fr
BERGER	Annabelle	CEREMA	annabelle.berger@cerema.fr
BLANC	Elisabeth	IGN	elisabeth.leblanc@ign.fr
BOCQUET	Martin	CEREMA	martin.bocquet@cerema.fr
CONSTANS-MARTIGNY	Carole	DGALN/DHUP/QV3	carole.constans-martigny@developpement-durable.gouv.fr
De LARY	Roland	CRPF Aquitaine	r.delary@crpf.aquitaine.fr
DOMBRE-COSTE	Fanny	Présidente de l'OENAF, Députée	fdombrecoste@assemblee-nationale.fr
GERVAISE	Alain	IGN	alain.gervaise@ign.fr
LEVESQUE	Robert	Terres d'Europe SCAFR	robert.levesque@safer.fr
MACE	Pierre	GIPATGERI	pierre.mace@gipatgeri.fr
MARSAUD	Julie	FNE	julie.marsaud@fne.asso.fr
MARTHE-BISMUTH	Nathalie	DGALN	nathalie.marthe-bismuth@developpement-durable.gouv.fr
MAUCHAMP	Luc	MEEM/DGALN/DEB/PEM/PEM4	excusé
MELIN	Elvira	DRIAAF	elvira.melin@agriculture.gouv.fr
ROBERT	Carole	APCA	carole.robert@apca.chambagri.fr
VEY	Frédéric	CGDD/SoeS/SDM3D/BDDT	frederic.vey@developpement-durable.gouv.fr
BALLET	Bertrand	SSP	excusé
DESOINDRE	Agnès	DGPE/SDPE/BF	agnes.desoindre@agriculture.gouv.fr
VANDERERVEN	Rik	DGPE/SDPE	rik.vandererven@agriculture.gouv.fr
SZLEPER	Vincent	DGPE/SDPE/BF	excusé

